



# Adhésion ANNUELLE LA CLEF 2023/2024

## Informations concernant l'adhésion à l'association La CLEF

L'adhésion à l'association La CLEF est obligatoire et **valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août** chaque année.

En fonction de votre situation, le tarif d'adhésion ainsi que le montant des éventuels frais supplémentaires (selon les structures) sont indiqués dans le règlement de fonctionnement correspondant aux activités.

## Information concernant le règlement de fonctionnement

Le strict respect du règlement de fonctionnement s'impose aux usagers ou bénéficiaires qui fréquenteront nos établissements afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et un fonctionnement convenable.

L'inscription au sein d'une ou plusieurs de nos structures **nécessite obligatoirement l'acceptation du règlement de fonctionnement**, en signant ce document d'adhésion vous certifiez avoir lu et vous acceptez les conditions générales du règlement de fonctionnement ci-joint au dossier d'inscription. Aucune inscription n'est possible sans cette acceptation.

## Information concernant l'envoi et le paiement de vos factures

Je souhaite recevoir une copie de mes factures par courrier.

*Les factures sont gratuitement envoyées par mail. Une copie peut vous être envoyée par la poste, pour un coût de 2.00€ par facture.*

Veillez choisir l'option de paiement de vos factures parmi les possibilités ci-dessous :

Je choisis le paiement par virement bancaire ;

Je choisis le paiement par prélèvement bancaire, (**merci de joindre impérativement un RIB**) ;

Je choisis de payer mes factures directement au siège de l'association (3 rue Charles Péguy, 68870 BARTENHEIM).

## Information concernant le site d'accueil

Veillez nous indiquer pour quelle(s) structure(s) vous souhaitez solliciter nos services :

Inscription aux accueils de loisirs et périscolaire « Les Robinsons » de Bartenheim.

Inscription aux accueils de loisirs « Les Coquelicots » de Ranspach & Michelbach-le-bas.

Inscription au périscolaire « Rêve et Ris » de Michelbach-le-haut & Attenschwiller.

Inscription au pôle jeunesse & parentalité et/ou « Accueil Jeunes » de Bartenheim.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter par mail, à [administratif@assolaclef.fr](mailto:administratif@assolaclef.fr)

Je soussigné Madame / Mademoiselle / Monsieur

Souhaite par la présente adhérer à l'association La CLEF et, le cas échéant, demande l'accès aux prestations cochées ci-dessus sur mon compte "portail famille" **pour l'année scolaire 2023-2024.**

Fait à

Le

Signature :

## 1. RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

Nom et Prénom

Adresse

Date de naissance

N° Allocataire CAF

### Classe fréquentée pour la rentrée 2023-2024 :

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Maternelle "petite section". | <input type="checkbox"/> CP  | <input type="checkbox"/> CM1 |
| <input type="checkbox"/> Maternelle "moyenne section" | <input type="checkbox"/> CE1 | <input type="checkbox"/> CM2 |
| <input type="checkbox"/> Maternelle "grande section"  | <input type="checkbox"/> CE2 |                              |

### Régime alimentaire de votre enfant :

- Repas classique (5 composantes : Entrée - Plat - Accompagnement - Laitage - Dessert).
- Repas sans Porc (5 composantes sans porc ou traces : Entrée - Plat - Accompagnement - Laitage - Dessert).
- Repas végétarien (5 composantes sans viande, mais avec poisson : Entrée - Plat - Accompagnement - Laitage - Dessert).
- Repas PAI (panier repas fourni par les parents - uniquement sur protocole médical).

### Information importante relative à la santé de votre enfant :

- Mon enfant souffre d'une allergie alimentaire et/ou doit suivre un traitement médical spécifique durant l'année. Les précisions seront à remplir dans le certificat médical.

## 2. RENSEIGNEMENTS DES PARENTS

PÈRE	MÈRE
<u>Nom &amp; Prénom</u>	<u>Nom &amp; Prénom</u>
<u>Date de naissance</u>	<u>Date de naissance</u>
<u>Adresse</u>	<u>Adresse</u>
<u>Courriel</u>	<u>Courriel</u>
<u>Téléphone</u>	<u>Téléphone</u>
<u>Nom et adresse de l'employeur</u>	<u>Nom et adresse de l'employeur</u>

**3. SOUHAITS D'ACCUEIL** (cochez uniquement les cases souhaitées - Semaines paires et/ou impaires)

Semaines paires	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<b>MIDI</b> <i>(Accueil &amp; repas)</i>				
<b>SOIR</b> <i>16H00 - 18H30</i> <i>(facturation selon heure de départ)</i>				

Semaines impaires	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<b>MIDI</b> <i>(Accueil &amp; repas)</i>				
<b>SOIR</b> <i>16H00 - 18H30</i> <i>(facturation selon heure de départ)</i>				

Ce planning prendra effet dès le 1er jour de réservation et sera applicable pour l'ensemble de l'année 2023-2024.

Les modifications ponctuelles ainsi que tout changement permanent ou sur période spécifique concernant le planning annuel devront être notifiés par mail.

**ATTENTION** : Les désinscriptions régulières pour une même prestation pourront faire l'objet d'une réattribution définitive à d'autres familles sur liste d'attente.

La validation de votre demande d'inscription vous sera confirmée par mail. En cas de refus partiel ou total de votre demande, vous serez automatiquement placés sur liste d'attente et des informations complémentaires vous seront transmises.

# CERTIFICAT MÉDICAL POUR ENFANT MINEUR ADMIS EN COLLECTIVITÉ



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE



## Ce certificat est à remplir par le médecin traitant de l'enfant

Document valable dès l'année scolaire 2023-2024 pour les périscolaires et les centres de loisirs de l'association La CLEF.

Je soussigné(e) Dr \_\_\_\_\_

Certifie que l'enfant \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_

est apte à la vie en collectivité et **est à jour de ses vaccinations obligatoires<sup>1</sup>**.

Article L3111-2 Code de santé publique modifié par LOI n°2017-1836 du 30 décembre 2017 - art. 49 (V)

**Prochaine échéance de contrôle des vaccins le :** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

- Antécédents médicaux ou chirurgicaux nécessitant une prise en charge ou une vigilance particulière en collectivité :
  
- Allergies (alimentaires, médicamenteuses, saisonnières, etc.) nécessitant des précautions particulières et/ou la mise en place d'un protocole spécifique :
  
- Autres pathologies chroniques ou aiguës en cours :

Fait à

Signature et cachet du  
médecin :

Le

<sup>1</sup> Enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : seules les vaccinations Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) sont obligatoires. Enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 11 vaccinations sont obligatoires.

